



Succession et usufruit après acte notarié

Par **zing75**, le **18/04/2012 à 07:06**

Bonjour, Mes parents de leur vivant, ont chez le notaire fait une succession, favorisant mon frère qui à l'époque vivait seul avec eux "il devait s'occupait d'eux jusqu'à leur décès" en contrepartie il aurait la jouissance de la maison jusqu'à la fin de sa vie. Tout ceci me semble plus ou moins normal, sauf qu'il a bénéficié de pas mal d'avantages (loyer, impôts, retraite des parents, etc...pendant + ou - 20 ans. Maintenant le problème est qu'une de mes soeurs a besoin de financer un achat immobilier. Mon frère a fait expertiser la maison : nettement au dessous du prix du marché (maison + piscine + 7000 m2 de terrain = 150 000€). Il dit que lorsqu'il est rentré, il n'y avait que la maison et le terrain (la piscine, il l'a financé....) Ma question est la suivante peut on dissocier dans une expertise plusieurs "batisses" d'une part ? Pour le moment, je n'ai pas besoin d'argent (surtout un si petite somme +ou - 35 000€) et cette maison a une valeur sentimentale pour moi. Que puis je faire pour défendre mes intérêts et comment cela peut il se passer, je sens une mauvais coup de mon frère ? Merci d'avance pour vos réponses